



**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES  
COMMUNAUTE DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE ORDINAIRE DU 14 JUIN 2023**

**Membres en exercice : 42**  
**Présents : 28**  
**Votants : 36**  
**Date convocation : 8 juin 2023**  
**Date d'affichage : 8 juin 2023**

**L'an deux mille vingt-trois, le quatorze juin,  
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué  
à 20h00, s'est réuni à Baillet-en-France, en séance publique  
sous la présidence de Claude KRIEGUER.**

**Etaient présents** : (28) Claude KRIEGUER, Paule LAMOTTE, Annick DESBOURGET, Christiane AKNOUCHE, Richard GRIGNASCHI, Jean-Marie BONTEMPS, Delphine DRAPEAU, Sylvain SARAGOSA, Jacques GAUBOUR, Jean-Marie CAZIEUX (en suppléance d'Emmanuel DE NOAILLES), Gilbert MAUGAN, Véronique BRETENOUX (en suppléance de Patrick FAUVIN), Michel MANSOUX, Nathalie DELISLE-TESSIER, Éric RICHARD, Jean-Christophe MAZURIER, Sylvaine PRACHE, Chantal ROMAND, Silvio BIELLO, Gilles WECKMANN, Laurence CARTIER-BOISTARD, Thierry PICHERY, Jacques FÉRON, Jacques ALATI, Olivier DUPONT, Valérie LECOMTE, Sarah BÉHAGUE, Laurence BERNHARDT, Conseillers Communautaires formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés avant donné pouvoir** : (8) Jean-Noël DUCLOS donne pouvoir à Gilbert MAUGAN, Michel ZEPPEFELD donne pouvoir à Nathalie DELISLE-TESSIER, Sylvie LOMBARDI donne pouvoir à Michel MANSOUX, Nicolas ABITANTE donne pouvoir à Sylvain SARAGOSA, Nathalie BENYAHIA donne pouvoir à Thierry PICHERY, Hugues BRISSAUD donne pouvoir à Olivier DUPONT, Pascal MARTIN donne pouvoir à Sarah BÉHAGUE, Cyril DIARRA donne pouvoir à Christiane AKNOUCHE.

**Absents** : (6) Jacques RENAUD, Christophe VIGIER, Jacqueline HOLLINGER, Fabrice DUFOUR, Corinne TANGE, Patrice ROBIN.

**Secrétaire de séance** : Jacques ALATI

N°2023/068	<b>APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET MORANTIN</b>
------------	---

*Vu* le Code Général des Collectivités Territoriales,

*Vu* la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, également connue en tant que Loi NOTRe,

*Vu* la nomenclature comptable M4,

*Vu* le compte de gestion de l'exercice 2022 du budget Morantin dressé par le comptable des finances publiques,

*Vu* l'avis favorable de la Commission Administration Générale, Finances et Contrôle de gestion en date du 16 mai 2023,

*Vu* l'avis favorable du bureau communautaire en date du 5 juin 2023,

***Entendu*** l'exposé de Claude KRIEGUER, 1<sup>er</sup> Vice-Président délégué à l'administration générale aux finances, et au contrôle de gestion, présentant les chiffres du Compte Administratif 2022 du Budget MORANTIN,

***Considérant*** que, conformément à l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire doit procéder à l'adoption du Compte Administratif 2022 du budget MORANTIN,

***Considérant*** les résultats définitifs du compte administratif 2022 du budget MORANTIN correspondant strictement aux chiffres du Compte de Gestion 2022, présentés lors du présent conseil communautaire.

Monsieur Patrice ROBIN, Président de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France ne prend pas part au vote. Il sort de la salle et la présidence est assurée par Monsieur Claude KRIEGUER.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**ADOpte** le compte administratif 2022 du budget Morantin avec les résultats suivants :

- La section d'Exploitation s'élève en dépenses à 704 104.28 €, en recettes à 788 211.63 € ;
- La section d'Investissement s'élève en dépenses à 314 789.77 €, en recettes à 396 836.65 € ;
- Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 21 970 € et en recettes à 0 €

- Le résultat de l'exercice 2022 (hors reprise résultats 2021) dégage un excédent d'exploitation de 84 107.35 € et un excédent d'investissement de 82 046.88 €.

**AUTORISE** le Président à signer tout document correspondant.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le Président, Patrice Robin